

Pourquoi voter SOLIDAIRES ??

Les agents comme tous les fonctionnaires sont appelés à voter aux élections professionnelles qui se dérouleront entre le 29 novembre et le 6 décembre 2018. C'est la première fois que nous voterons par scrutin électronique.

Désignation des élus du personnel dans les instances

Ce scrutin a pour objet de désigner pour les 4 prochaines années les élus qui représenteront les agents dans les instances participatives officielles :

Sont **élus directement** par les agents, les représentants dans :

- les **CAP** locales et nationales (commissions administratives paritaires) qui traitent les éléments liés à la carrière (titularisation, évaluation, mutation, mouvements locaux, promotion ...);
- et les **CT** locaux et nationaux (comités techniques) qui sont chargés de traiter de l'organisation des missions et de l'exercice du travail.

Sont **élus indirectement** par les agents, les représentants dans :

- les **Commissions de réforme** sur la base des résultats en CAP ;
- les **CDAS** (comités Départementaux d'Action Sociale) et les **CHSCT** (Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) sur la base des résultats en CT

Subir ou choisir ? Différents syndicats, différentes conséquences ...

Promotion d'une certaine vision

Au-delà de ces instances officielles, qui ont un rôle consultatif obligatoire, les élections déterminent le poids et l'influence de chaque syndicat.

Ce qui s'avère crucial dans une période où la DGFIP est régulièrement menacée par les suppressions d'emplois, les fermetures de sites, les fusions de services et restructurations en tout genre.

La force du mandat

Par ailleurs, la participation de chaque agent au scrutin est primordiale, elle donne une assise aux résultats et donc aux mandats et (contre) pouvoirs qui en découlent.

Comme pour toute élection, l'abstention nuira aux agents eux-mêmes : quel que soit son niveau, tous les mandats sont pourvus et les pouvoirs qui en découlent utilisés... mais pas de la même façon selon le syndicat.

Petit rappel certains syndicats ont signé le protocole PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations)



Ce qu'est Solidaires Finances Publiques

Alors, pourquoi voter pour un syndicat plutôt qu'un autre ? Qu'est-ce qui les distingue encore les uns des autres ? Pourquoi, à la DGFIP, choisir de porter son suffrage sur SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES plutôt que sur un des autres syndicats ?

Un syndicat indépendant

Financièrement

Il est strictement indépendant et tire 95 % de ses moyens de fonctionnement des cotisations de ses membres. C'est le seul syndicat de la DGFIP dans ce cas.

Par ailleurs les recettes et dépenses sont gérées directement au niveau du syndicat professionnel, et non au niveau interprofessionnel.

Structurellement

SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES est membre au niveau interprofessionnel, non pas d'une confédération (pas de « C » en début de sigle), mais d'une union syndicale : l'Union syndicale SOLIDAIRES.

Cette union regroupe des syndicats issus de l'ensemble des secteurs professionnels, mais qui conservent chacun leur autonomie de fonctionnement (dont leur trésorerie). Ici, la « centrale » SOLIDAIRES au niveau interprofessionnel coordonne et propose, tandis que les syndicats membres disposent (!).

Un syndicat alternatif

Valeurs

Nous fonctionnons sur une ligne directrice, **l'exemplarité**, et des principes forts :

- **authenticité** (simplicité, sincérité, lisibilité, limpidité),
- **opiniâtreté** (technicité, combativité),
- **honnêteté** (dans les 2 sens du terme : objectivité et probité).

Combativité

SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES se revendique avant tout comme un syndicat de **défense des intérêts** professionnels des agents des Finances Publiques. Nous nous battons au quotidien pour les défenses de nos missions, de nos structures, mais aussi contre l'arbitraire, contre l'individualisation et contre la volonté des pouvoirs publics de vous affaiblir en désarmant les syndicats. Défendre avec toujours plus de technicité et de ténacité vos *situations personnelles* dans un *cadre collectif*, sur la base de nos pratiques et de nos revendications, sans jamais comparer les collègues entre eux.

Pour conclure

SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES continuera, avec votre soutien, d'inscrire son action dans ce cadre pour les prochaines années. Nous revendiquons notre lisibilité et notre cohérence, ce n'est pas le cas de tous les syndicats.

Nous sommes un syndicat de terrain et nous défendons les intérêts des agents et nos missions. SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES s'engage à continuer son action dans le sillage de ce que nous avons accompli ces dernières années. Si nous ne nous refusons pas à la négociation et au dialogue social, encore faudrait-il que celui-ci s'effectue sur des bases honnêtes, sans résultat préétabli avant toute discussion, ce qui n'est pas le cas ces derniers temps.

SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES réclame l'ouverture d'un cycle de négociations sur l'avenir de la DGFIP et de ses agents en lien avec sa digitalisation : quelles missions, quels emplois, quelles structures, quels dispositifs de requalifications et de repyramidage des emplois ? Voilà les sujets que nous voulions aborder...L'administration préfère « réfléchir » seule dans son coin.